

Acquisition ou renouvellement d'une concession funéraire

Pour pouvoir acquérir ou renouveler une concession funéraire au cimetière de Champagne-sur-Oise, certaines conditions sont à remplir.

Les conditions pour l'acquisition d'une concession en cas de décès familial :

- Le défunt était domicilié à Champagne-sur-Oise
- Le défunt est décédé à Champagne-sur-Oise

Démarche

- Pièce d'identité des concessionnaires
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de décès

L'attribution d'une concession dépend aussi de la disponibilité dans le cimetière de la ville.

Renouvellement

Tout ayant-droit peut renouveler sa concession avec l'accord des autres ayant-droits.

Infos pratiques

La demande de renouvellement doit être faite dans les **2 ans après la date d'échéance** .

Contact

Mairie de Champagne-sur-Oise

Service état civil
8 bis place du Général de Gaulle
95 660 Champagne-sur-Oise